COMMUNE D'ANOR
PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n° 5e

Plan de zonage
échelle : 1/2000 ème
Planche Sud

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du

Maîtrise d'oeuvre :
Agence Urbanités
5 rue Emile Zola 80000 AMIENS
Tel/Fax : 03.22.72.73.81

LEGENDE

- UB — Zone
- UBa — Secteur
- Secteur où les programmes de logements prévoient au minimum 30% de logements aidés
- Emplacements réservés
- Zone potentiellement inondable
- Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement d'affectation (R123-12 du CU)

Eléments identifiés au titre du L 151-19° à préserver

- Point d'observation panoramique
- Point d'observation de grandes perspectives
- Front linéaire d'observation
- Fuseau de vue
- Construction identifiée (renvoie au n° des fiches)
- Murs à préserver
- Jardins

Les chapelles, oratoires, calvaires, grottes sont mentionnées sur le plan

Eléments identifiés au titre du L 151-23° à préserver

- Haie à préserver
- Ensemble boisé
- Cours d'eau / pièces d'eau
- Mares

Risques présents sur le territoire

Inondation - remontées de nappe
Retrait et gonflement des argiles
Engins de guerre
Séisme Zone de sismicité: 2
Transport de marchandises dangereuses

Avant tout engagement de travaux, il convient de consulter un bureau spécialisé qui prendra les mesures à prendre en compte pour la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

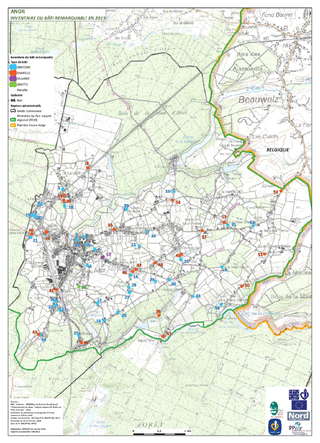

Plan Local d'Urbanisme
Liste des emplacements réservés
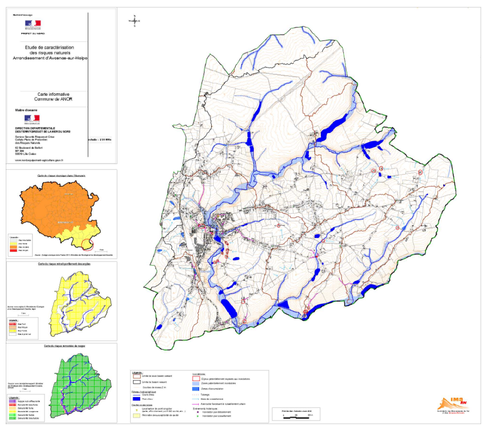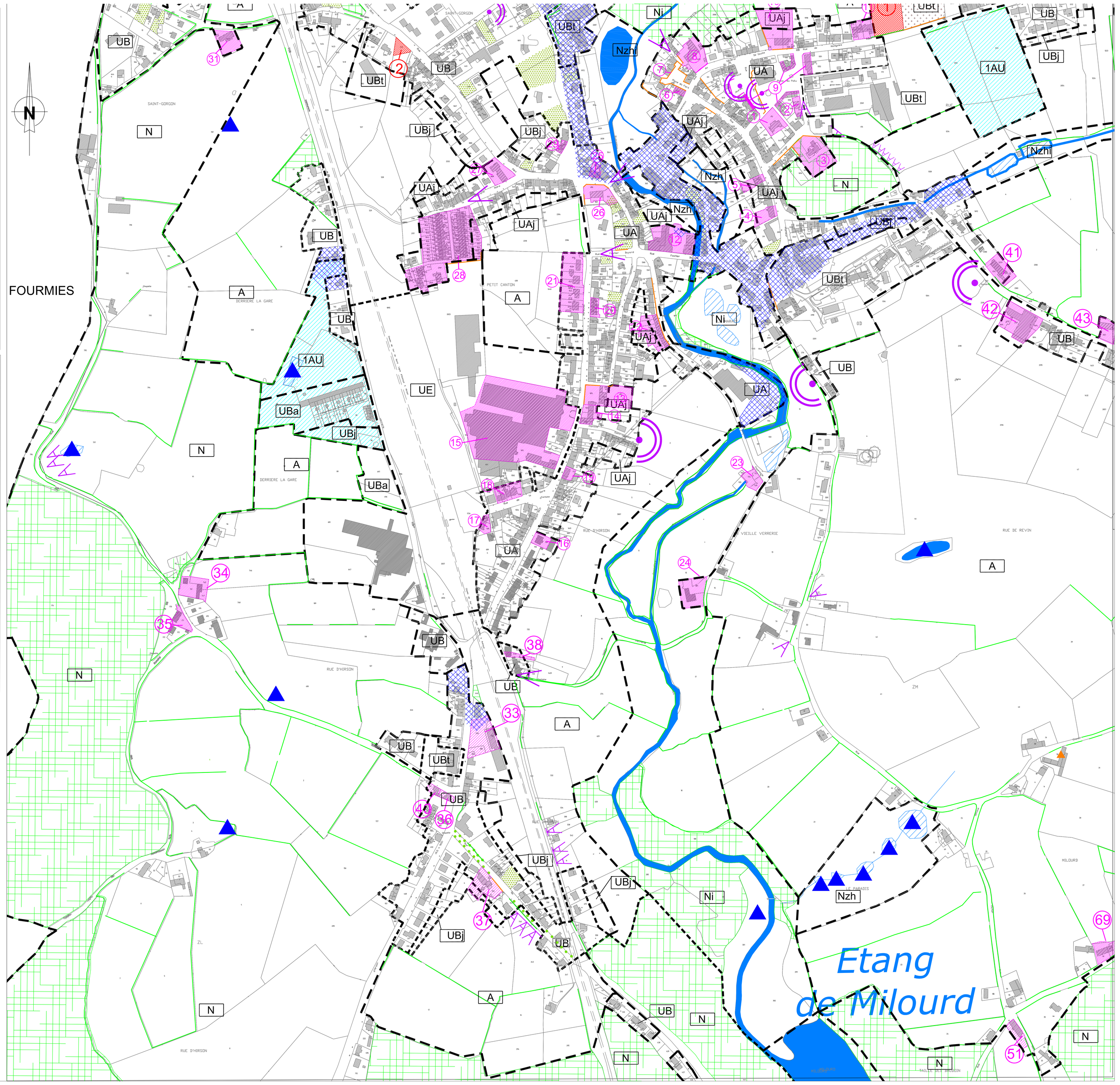
N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Extension du cimetière	Commune	6500 m²
2	Création de logements aidés	Commune	471 m²